



Litige avec locataire suite à dégat des eaux

Par **sigerbe**, le **29/11/2014** à **15:55**

Bonjour

Un litige oppose un bailleur et un locataire :

Un gros dégât des eaux provenant de l'appartement du dessus. Bien qu'on ait validé une première proposition, et débuté les travaux, l'entreprise les a stoppés car la fuite perdurait. expertises ont eu lieu ; une nouvelle proposition a été faite et acceptée

le locataire a obtenu une indemnisation pour trouble de jouissance.

on n'a pu effectuer les travaux bien que les devis soient validés depuis plusieurs mois, car le propriétaire du dessus responsable ne fournit pas les factures et l'expertise pour vérifier que les travaux étaient effectués dans les règles de l'art n'a pu encore être faite.

le locataire en fait porter la responsabilité au bailleur ; a pris prétexte pour donner son congé sans préavis, et donc redevable de 4 mois de loyer.

Est-il dans son bon droit ?

Merci de votre aide